VigiSanté

Le saviez-vous...

CHSLD Vigi Deux-Montagnes

Valérie Bernard-Paquin, conseillère en milieu de vie (intérim) - 450 473-5111 poste 313 **Juillet 2026**

Mon histoire de vie !

Afin de créer un milieu de vie personnalisé et à l'image des gens qui le composent, il est essentiel de se baser sur les attentes, les besoins, les goûts, les valeurs et les habitudes de vie des résident(e)s et de leur famille.

C'est pourquoi Vigi Santé utilise un outil intitulé « Mon histoire de vie ».

Vous ou vos parent(e)s avez été invité(e)s à le compléter dès votre arrivée à Vigi Santé. Cela nous permet de mieux connaître la personne hébergée et ainsi mieux personnaliser nos interventions.

Ces données sont mises à la disposition de tous les intervenant(e)s qui côtoient quotidiennement les résident(e)s, et ce, à travers les différents soins et services qui leur sont prodigués. Elles permettront de développer des conversations agréables, distrayantes et significatives, tout en permettant de personnaliser davantage l'approche utilisée.

De plus, le ministère de la Santé et des Services sociaux juge que l'histoire de vie est si utile, qu'elle devrait être accessible à l'ensemble des intervenant(e)s qui gravitent autour de vous ou de votre parent(e) hébergé(e). Il est donc demandé aux centres de l'afficher dans votre chambre ou celle de votre proche.

La Direction de la qualité, de l'expérience client et du milieu de vie a donc joint l'utile à l'agréable en créant des affiches illustrées d'aquarelles colorées qui regroupent les principaux intérêts de chaque personne.

Au plaisir de vivre et faire vivre, avec vous, toutes ces belles « histoires de vie » !

Un environnement sain et sécuritaire pour tous

Votre centre représente un milieu de vie pour ses résident(e)s qui sont visité(e)s par les familles et les proches quotidiennement. C'est également un milieu de travail. Assurer un environnement sain et sécuritaire repose donc sur l'implication de toutes et tous.

À ce titre, notre *Code d'éthique* à Vigi Santé souligne que tous et chacun doivent porter attention à la propreté et à la sécurité du milieu. La collaboration de chacun s'avère essentielle au maintien de l'intégrité des lieux et des équipements.

Nous comptons donc sur votre collaboration à contribuer à maintenir notre milieu sain et sécuritaire notamment en signalant aux personnes en autorité, soit l'infirmière, la cheffe d'unité ou la directrice, toute défectuosité ou bris ainsi que toute situation pouvant représenter un risque d'accident ou mettre les résident-e-s en danger (cadre mal accroché, ustensiles tranchants dans les chambres, objets accrochés sur les luminaires, etc.) ou tous objets qui pourraient occasionner une chute, tels un fil de ventilateur qui traîne par terre, un meuble déplacé ou encombrant.

Soyons tous fiers et toutes fières de notre milieu de vie !

Votre contribution à la sécurité des résident(e)s lors de vos visites au CHSLD

Simplement vous rappeler que l'ouverture sur la communauté et la présence des familles sont au nombre des valeurs promues par Vigi Santé de la même façon que l'est notamment la sécurité de l'environnement. La diversité des personnes hébergées en CHSLD implique la mise en place de différentes avenues pour assurer leur sécurité. Les portes codées à l'entrée du centre en sont un exemple.

Lors de votre arrivée ou de votre départ du centre d'hébergement, nous sollicitons votre collaboration pour prêter attention aux résident(e)s qui profitent de ce moment pour sortir « faire une petite promenade ». En effet, la « promenade » peut parfois, malheureusement, s'avérer une « escapade ». La condition que présente certain(e)s résident(e)s peut parfois limiter leur jugement et nuire à leur orientation dans le temps et dans l'espace. Soyons tous vigilant(e)s. Assurons-nous de composer discrètement le code.

Si un(e) résident(e) semble en attente de « l'occasion de sortir », s'il ou elle a de la difficulté à échanger quelques mots avec vous, paraît désorganisé(e) et semble trop persévérant(e) dans son projet de « sortir », il est toujours préférable d'en aviser un membre du personnel avant de composer le code. L'employé(e) verra alors, au besoin, à créer une diversion auprès du résident ou de la résidente de façon à concenter sa motivation vers un autre centre d'intérêt et à le/la raccompagner sur son secteur s'il y a lieu.

Nous vous demandons de demeurer vigilant(e)s lorsque vous prenez les escaliers, de vous assurer qu'aucun(e) résident(e) ne vous suit, de vérifier la fermeture de la porte derrière vous et de vous assurer que la porte se magnétise à nouveau. Cette mesure toute simple peut contribuer à éviter blessure et accident à notre clientèle. Par ces gestes simples et sécuritaires, vous contribuez avec nous à prévenir une fugue ou la disparition d'un(e) résident(e).